

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SÉANCE DU 14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 mars, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

**Présents :** Emilienne MARRE, Olivier BRU, Bernard CAUSSE, Nadine GINESTET, Corinne PANISSIÉ, Adjoint

Philippe BERTOLOTTI, Caroline CREPON-PILLONE, Sylvie DUGUÉ-BOYER, Christel LAYROL-PITORSON, Olivia MAILLEBUAU, Jean-Jacques MANDON, Aurélien MAZUC, Fabienne MOARÈS, Stéphane PERRIN, conseillers municipaux.

**Représentés :**

Laure-Julie COMMANDRÉ a donné procuration à Jean-Louis ALIBERT.

Franck ALIBERT a donné procuration à Olivier BRU.

Jean-Daniel LÉCINA a donné procuration à Christel LAYROL-PITORSON.

**Absente :** Lucie ENCAUSSE, Stéphane PERRIN (à compter de la délibération n°6).

Madame Corinne PANISSIÉ a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Une nouvelle demande de déclassement de partie du domaine public à Cougousse nous est parvenue. L'enquête publique n'étant pas finalisée, ce dossier pourrait y être rajouté.

✓ Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal :  
✓ Madame MAILLEBUAU demande si la question sur la situation du Créneau sera abordée ce jour. Elle n'a pas formulé la question par écrit. Monsieur le Maire confirme que le sujet sera abordé. Le compte rendu est adopté par 17 voix. (Madame MOARÈS absente)

✓ Les décisions du Maire : RAS

Délibération n°20220314-1

## APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Monsieur Bru, adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses : 1 383 108.53 €

Recettes : 1 781 134.87 €

Reports N-1 : 262 567.63 €

Excédent de clôture : 660 593.97 €

*Investissement*

Dépenses : 1 142 368.93 €

Recettes : 1 683 662.22 €

Reports N-1 : - 60 420.65 €

Restes à réaliser Recettes : 2 137 177 €

Restes à réaliser Dépenses : 2 697 815 €

Besoin de financement : 79 765.36 €

Madame MAILLEBUAU demande des informations sur la redevance Société Hydroélectrique. Un accord a été trouvé avec le gérant pour une facturation en janvier sur production du CA de l'année N-1.

La facturation 2021 a été faite en janvier 2022. Le projet de convention avec la Société Hydro n'a pas été concrétisé pour l'heure.



**TRANSFERT DE VOIRIE ET RÉSEAUX LOTISSEMENTS LE CRÈS 2 ET LE CRÈS 3**

Suite aux réserves formulées lors du dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire expose qu'il s'est assuré de la parfaite réalisation des réseaux. Il ne manque que la mise en service du compteur qui sera faite directement par la Commune. La signalisation routière sera désormais à la charge de la Mairie. Le Conseil regrette que le lotisseur n'ait pas prévenu les colotis qu'il ne manquait que le branchement pour que l'éclairage public fonctionne.

Vu la demande de M. BERTRAND David, en date du 29 novembre 2021, représentant de la SCI LA BOURGADE (propriétaire de la voie du lotissement) souhaitant l'intégration de la voie et des réseaux du lotissement LE CRÈS 2 et LE CRÈS 3 dans le domaine public communal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Considérant que cette voie privée est ouverte à la circulation publique, qu'elle est en bon état ;

Considérant que pour que cette voie soit transférée dans le domaine public de la commune il convient tout d'abord qu'elle soit la propriété de la commune,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'intégration des réseaux et l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées commune de Salles-la-Source section BR n°498 d'une surface de 20 m<sup>2</sup>, BR 499 d'une surface de 401 m<sup>2</sup>, BR 500 d'une surface de 1144 m<sup>2</sup> et BR 527 d'une surface de 790 m<sup>2</sup> (conformément au plan ci-joint) appartenant à la SCI LA BOURGADE,

PRÉCISE qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie et que le propriétaire demandeur remboursera à la commune tous les frais engagés par la commune.

AUTORISE

- Le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;
- Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

👤 👤 👤 👤 👤

**ACQUISITION AU MONTEIL ROUTE DE SAINT- AUSTREMOINE**

Madame MARRE 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'implanter des conteneurs poubelles au lieu-dit Le Monteil.

Pour réaliser cet aménagement, elle propose d'acquérir une parcelle située au carrefour entre les lieux-dits Le Monteil et Mernac, propriété de M. et MME GARRIC Yves, cadastrée AY 728 d'une surface de 153 m<sup>2</sup>. Elle propose un prix forfaitaire de 300€.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée commune de Salles-la-Source section AY 728 de 153 m<sup>2</sup> appartenant à M. et MME GARRIC Yves pour un prix forfaitaire de 300€,

PRÉCISE qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie et que les frais d'acte seront supportés par la commune.

AUTORISE

- Le 1<sup>er</sup> adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;
- Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

👤 👤 👤 👤 👤

**SUBVENTIONS**

Madame PANISSIÉ donne des précisions sur la demande de subvention formulée par les Touroulis. Il s'agit de soutenir la sortie d'un film de Stéphane SICHI et Denis PORRACHIA réalisé en partie sur la Commune et qui sort au cinéma le 30 mars. 3 Packs sont proposés. La Commission finances a estimé le pack argent à 1500 € le plus pertinent pour la Commune. Il comprend :

Le logo de la Mairie au générique de fin du film, sur la couverture du DVD et du livre, 50 invitations à deux projections privées, une rencontre avec les équipes du film, un tarif préférentiel sur l'achat de DVD et/ou de Livre/DVD.

Madame MAILLEBUAU note que Stéphane SICHI et Denis PORRACHIA sont tous les deux domiciliés sur la Commune.

L'association Saint Loup et Saint Paul a déposé son dossier de subvention en fin d'année car nouvellement créée.

Monsieur BRU, Adjoint au Maire en charge des finances, propose au Conseil municipal le versement de l'acompte de subvention au Créneau et à l'OGEC de l'école Saint-Joseph de Salles ainsi que les subventions suivantes :

657433	Le Créneau	40 000.00€
657402	OGEC école Saint Joseph	20 000.00€
657431	Les Amis de Saint Loup et Saint Paul	150.00€
657434	Les Touroulis	1 500.00€
	TOTAL	61 650.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de verser les subventions telles que présentées. Les crédits seront inscrits au BP 2022.

☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞

**EGLISE DE COUGOUSSE : PARTICIPATION AUX TRAVAUX**

Monsieur Bru, Adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que des travaux de réfection du pavage du chœur ont été réalisés dans l'église de Cougousse. L'Association « Les Amis de Saint-Denis » souhaite participer à ces travaux à hauteur de 1 350.00 €. Il convient pour le Conseil municipal d'accepter cette aide financière.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte la participation des « Amis de Saint-Denis » pour les travaux de réfection dans l'église de Cougousse à hauteur de 1 350.00 €.

☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞

**ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 22 novembre 2021 autorisant la mise en œuvre d'une enquête publique pour trois cessions de terrains.

Il informe qu'un courrier a été reçu en date du 3 mars 2022, et propose d'ajouter cette demande d'acquisition de terrain.

Il s'agit d'une demande présentée par :

- Madame Huguette GONZALEZ : acquisition d'une partie de domaine public situé entre la parcelle AZ 133 dont elle est propriétaire et la parcelle AZ 132.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte de soumettre cette demande à enquête publique et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ଝାଡ଼ାଝାଡ଼ାଝାଡ଼ାଝାଡ଼ାଝାଡ଼ା

L'ordre du jour étant épuisé à 22H00, Monsieur le Maire clos la séance.

ଝାଡ଼ାଝାଡ଼ାଝାଡ଼ାଝାଡ଼ାଝାଡ଼ା

#### Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'AKUO a retiré son projet sur la Commune. Ils étudient un redimensionnement.  
JPE souhaite présenter au Conseil l'avancée de son projet. Monsieur le Maire souhaite qu'ils soient reçus. Une date sera proposée.
- Madame CREPON-PILLONE demande à ce que les courriers déposés par une administrée soient remis à chacun. Monsieur le Maire remet à Madame MAILLEBUAU le courrier déposé à son nom. Les autres courriers n'étaient pas nominatifs. Monsieur le Maire refuse de les distribuer et en a informé l'administrée. Il s'agit d'un conflit de voisinage impliquant un conseiller municipal mais sans rapport avec ses fonctions d' élu. Une enquête de gendarmerie est en cours et les responsabilités de chacun seront déterminées par la justice.  
Les élus d'opposition ne comprennent pas ce refus d'information du Conseil et jugent cette pratique peu démocratique.
- Madame PANISSIÉ donne des informations sur la situation du Centre de loisirs Le Créneau. Face à de grandes difficultés, le Bureau a revu la structuration.  
Un nouveau directeur vient d'être recruté en remplacement de la directrice en arrêt maladie. Un directeur a également été recruté pour l'école de Marcillac. Chaque structure a aujourd'hui un responsable. Le fonctionnement est amélioré et le Bureau est satisfait des recrues.  
Elle informe le Conseil que demain 15 mars a lieu en Mairie la première réunion de réflexion sur les rythmes scolaires, en présence des enseignants, des responsables du Créneau et des parents d'élèves.
- Monsieur le Maire fait un point sur la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives.  
Madame PANISSIÉ rappelle qu'il s'agit d'une obligation pour les élus. Les Conseillers présents ce soir qui ne s'étaient pas positionnés complètent le tableau. Les absents seront contactés et un point sera fait par mail afin de remplir tous les créneaux horaires tout en essayant de respecter les préférences de chacun.